

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le vendredi 06 juin 2025, s
suite à la réunion du 06 juin 2025 qui n'avait pas le quorum

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 027-212702542-20250611-D2025_24-DE

Conseil municipal du	11 juin 2025	Délibération N°	2025-24	1/2
----------------------	---------------------	-----------------	----------------	------------

OBJET : choix de l'entreprise pour les travaux aux Oriots

Tableau des présences

Conseillers	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN		X	Jacky CAPEL
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET		X	Laurence HUZE
Laurence HUZE	X		
Franck LAMBLARDY		X	
Mathieu MARÇAL	X		
Jean-Nicolas MASSON		X	Raphaël NORBLIN
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice **13**

Présents **7**

Votants **10**

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Monsieur Alain MIMEAU informe les élus, qu'une consultation, pour les travaux aux Oriots a été réalisée le 5 mai 2025 par Ingénierie 27, pour le cheminement piétonnier ainsi que la signalisation.

Trois entreprises ont déposé leur dossier :

- EUROVIA de Saint Andrée de l'Eure
- SN EURE TP de Grand Quevilly
- TPN à Pacy-sur-Eure

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse des notes obtenues pour chaque candidat et établit le classement final.

	EUROVIA	TPN	SN EURE TP
Note prix sur 10 points	10	8.83	9.85
Note prix pondéré à 60%	6	5.30	5.91
Note technique sur 10 points	7.5	5.5	6.3
Note technique pondéré à 40 %	3	2.2	2.52
Note finale sur 10	9	7.5	8.43
Classement	1	3	2

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le vendredi 06 juin 2025, s
suite à la réunion du 06 juin 2025 qui n'avait pas le quorum

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 13/06/2025
ID : 027-212702542-20250611-D2025_24-DE

Conseil municipal du	11 juin 2025	Délibération N°	2025-24	2/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

Au vu du rapport annexé à la délibération, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant total résultant du détail estimatif de 124 159.00 € HT soit 148 990.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de l'entreprise EUROVIA :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Raphaël NORBLIN

